

POUVOIR ET THÉORIE ÉCONOMIQUE : LA POLYVALENCE DE LA MÉDIATION MONÉTAIRE

JEAN CARTELIER
Université Paris-Ouest
EconomiX

I

INTRODUCTION

Pouvoir et théorie économique ne font pas bon ménage. Non seulement l'hypothèse de concurrence parfaite, sous laquelle les résultats fondamentaux d'existence et d'optimalité de l'équilibre général sont démontrés, exclut qu'un quelconque individu ait capacité de d'influencer les actions d'autrui, mais aussi et surtout, la relation d'échange, caractérisée par l'équivalence, implique qu'un individu ne peut être contraint que par le marché, c'est-à-dire par la société dans son ensemble. Réduit à n'avoir d'existence *virtuelle* que dans le non-respect des conditions de concurrence parfaite, la notion de pouvoir ne peut avoir d'existence *effective* dans la théorie économique que dans des relations *hors marché*, telles que la fiscalité et la fourniture de biens collectifs. Cette incompatibilité entre pouvoir et théorie économique est-elle consubstantielle à notre discipline ou est-t-elle due à des choix intellectuels qu'il est possible et souhaitable de remettre en cause ?

En première analyse, il apparaît que *la source de l'incompatibilité radicale entre pouvoir et théorie économique est le mythe du contrat social, mythe fondateur des sciences sociales.*

Le cadre intellectuel dans lequel la plupart des économistes théoriciens élaborent leurs raisonnements et leurs modèles procède de ce mythe : la société est une création volontaire d'individus qui y trouvent un intérêt. Deux grandes versions du mythe ont été élaborées. Dans l'une, les individus de la multitude deviennent des citoyens se donnant des lois et des gouvernements. Se construit ainsi l'idée du *politique*. Dans

l'autre, les individus deviennent des producteurs marchands vérifiant le bien-fondé de leurs choix d'activité en s'échangeant entre eux leurs produits. Se construit ainsi l'idée de *l'économique*. Il n'existe pas, à ma connaissance, de version dans laquelle une société formée selon ce mythe serait telle que le politique et l'économique y seraient indistincts. Après la genèse logique d'une société politique (Hobbes, Rousseau) s'élabore celle d'une économie d'échange généralisé (Locke, Smith). Une science économique acquiert son autonomie au prix de l'abandon d'une conception organiciste au sein de laquelle « politique » et « économique » ne pouvaient être rigoureusement définis en tant que tels¹. La séparation entre politique et économique est inhérente au mythe du contrat social. La constitution des « sciences sociales » est en fait celle de disciplines radicalement différentes, *autant coupées les unes des autres que spécialisées dans leurs domaines respectifs*.

Tel est l'environnement dans lequel se construit la science économique sur des bases qui lui sont propres, sans liens explicites avec les autres. Plus précisément, c'est *l'échange volontaire* qui en forme la base, notion qui exclut *le pouvoir*, concept central de la pensée politique. Il est usuel de critiquer la première au nom du second. Tant que l'on n'a pas réussi à unifier les deux domaines que le mythe du contrat social a séparés, cette critique demeure vaine et stérile.

C'est pourquoi deux attitudes fondamentales s'observent parmi les économistes théoriciens en délicatesse avec le savoir académique: la première, largement dominante, est la tentative, plus ou moins explicitement assumée, de construire une science sociale unitaire qui transcenderait le fractionnement observable jugé préjudiciable, la seconde très minoritaire, consiste, à l'intérieur d'une des disciplines établies, d'en entreprendre une critique plus ou moins immanente avec l'espoir d'en faire surgir une vision alternative.

À propos de la monnaie, l'exemple de la première attitude est illustrée par les ouvrages de Michel Aglietta et André Orléan ainsi que par les divers travaux menés au sein de séminaires pluridisciplinaires animés par ces auteurs, qui ont débouché, entre autres, sur *La monnaie souveraine*, ou par Bruno Théret qui a abouti à *La monnaie dévoilée par ses crises*; un exemple de la seconde est la collaboration entre Carlo Benetti & Jean Cartelier à propos de la critique de la théorie économique et de la défense d'une approche exclusivement monétaire. D'un côté, il y a la promesse d'une compréhension élargie des relations sociales et de la place qu'y tient la monnaie, la difficulté étant de construire une théorie dont la cohérence logique soit contrôlable et la rigueur vérifiable, ce que l'absence de concepts précisément définis rend difficile.

¹ Adam Smith rejette d'ailleurs les auteurs qu'il a baptisés "mercantilistes" en raison de la confusion qui leur fait soutenir que la monnaie est la richesse et que le Prince, qui en assure la direction, est par ailleurs responsable de la prospérité et de la puissance de la nation.

De l'autre, il y a la possibilité d'une critique de la théorie économique qui ne se limite pas à une critique de l'économisme, la difficulté étant alors d'accepter que la théorie alternative projetée respecte les contraintes inhérentes à la théorie économique, à savoir : énoncer des propositions quantitatives démontrées sur les relations sociales.

C'est est en ce point que le diagnostic précédent rendant responsable le mythe du contrat social peut être affiné. *L'incompatibilité entre pouvoir et théorie économique tient à la domination quasi-exclusive qu'a exercée l'approche dite réelle (ou de la valeur) sur l'ensemble des économistes tant néoclassiques, néoricardiens que néomarxistes (auxquels il faut ajouter nombre de keynésiens inconséquents).* Au sein de la théorie économique, seule l'approche de la valeur relève du contrat social, non celle partant de la monnaie comme postulat. La réactualisation de l'opposition approche monétaire/approche réelle, présentée par Schumpeter comme le clivage majeur de la discipline, et la réactivation de la première aux dépens de la seconde peuvent mettre fin à une incompatibilité difficilement acceptable entre pouvoir et théorie économique.

L'objet de la présente communication est de reprendre une telle démarche en suggérant que *la notion de médiation monétaire offre une voie d'élucidation de cette question.*

ÉCHANGE VOLONTAIRE ET PREDATION: UN RESULTAT PARADOXAL

La construction intellectuelle la plus remarquable édiflée sur l'échange volontaire est la théorie de l'équilibre général concurrentiel. Cette théorie est quelque peu délaissée aujourd'hui car offrant de faibles perspectives de réussite académique. Elle n'en reste pas moins celle qui a fourni aux économistes d'aujourd'hui et à ceux qu'ils influencent les deux propositions fondamentales suivantes (démontrées comme théorèmes): (i) une société fondée sur la seule relation d'échange généralisé est logiquement concevable (théorème d'existence de l'équilibre général concurrentiel) (ii) l'équilibre général concurrentiel est la meilleure des situations auxquelles peuvent prétendre des individus qui se pensent comme irréductibles les uns aux autres et qui se trouvent être en société (premier théorème de bien-être).

L'échange volontaire est, dans cette perspective, la relation sociale fondamentale. Cette vision générale des relations humaines n'est pas confinée à la sphère économique. Certains penseurs y voient l'expression d'une tendance générale de l'espèce humaine à privilégier la réciprocité (voir Binmore, par exemple), ce qui, potentiellement, ouvre à l'économie tous les aspects du social.

Que ces deux propositions fondamentales aient été abondamment critiquées en raison de leur validité restreinte (hypothèses jugées trop fortes et irréalistes) a peu atténué leur impact philosophique. Elles fondent, en dépit de tout, la vision « spontanée » que se font les individus de la société dans laquelle nous vivons, vision

formatée par les intellectuels vulgarisateurs, les médias et « l'esprit du temps ». Chacun est invité à se concevoir comme un individu commerçant, comme une petite entreprise ou comme un « capital humain » se valorisant sur un marché. Chacun est responsable de sa trajectoire sociale, cette responsabilité allant de pair avec la liberté associée au marché.

Le fait que cette représentation apparaisse trop idyllique au regard de ce que chacun peut observer, qu'elle ne laisse guère de place aux relations de pouvoir, de force, de violence pourtant présentes un peu partout dans le monde, a peu entamé son crédit et n'a pas donné lieu à beaucoup de contestations dans le champ académique. Pour expliquer ce silence, on peut toujours invoquer les forts « biais idéologiques » courants dans la profession.

On pourrait aussi justifier cette négligence par une raison aussi fondamentale que méconnue. C'est un article de Rubinstein et Piccione qui la met en lumière. Ces auteurs montrent, en utilisant le formalisme Arrow-Debreu, qu'une « économie d'échange » et une « économie de jungle » admettent toutes deux un équilibre général et que cet équilibre est Pareto-optimal!

Ces auteurs ont créé une situation à première vue paradoxale. Le résultat qu'ils obtiennent est troublant en ce qu'il montre que la critique *a priori* la plus évidente de la théorie académique - son oubli des rapports de force - manque sa cible : l'introduction de tels rapports n'invalide pas les deux théorèmes fondamentaux de la théorie économique mais, au contraire, étend leur domaine de validité ! Ce résultat est par ailleurs subversif puisqu'il laisse soupçonner au lecteur qu'un économiste vivant dans une économie d'échange ou vivant dans la jungle trouve toujours le moyen de justifier « scientifiquement » la société qui l'entoure. Ce qui revient à soupçonner que la théorie économique serait congénitalement atteinte du syndrome du Dr Pangloss et que les économistes seraient des adeptes de la méthode Coué.

Mais le paradoxe n'est qu'apparent. L'explication de la proposition *a priori* surprenante de Rubinstein et Piccione est assez simple. L'économie de la jungle diffère de l'économie d'échange en ce que, dans cette dernière, les individus sont rangés par ordre de force décroissante et qu'un individu mieux classé qu'un autre a la possibilité de lui prendre sans son consentement tout ou partie de son panier de biens. L'ordre de classement selon la force, dans l'économie de la jungle, joue un rôle analogue à celui de la répartition des dotations initiales dans l'économie d'échange: « *the distribution of power in the jungle is the counterpart of the distribution of endowments in the market* » (Rubinstein et Piccione, p. 883).

Dans les deux modèles, dotations initiales et rapports de force sont des données doublement exogènes. Qu'elles soient supposées connues *a priori* est admissible car il faut bien se donner un point de départ mais qu'elles ne s'inscrivent pas dans une

logique économique est un défaut sérieux. Il n'est guère possible de relier ces données exogènes à une quelconque raison économique. Une tradition solidement ancrée chez les économistes leur fait porter la responsabilité des dotations initiales au politique (et à la justice distributive), instance précisément exclue et priée de ne pas interférer avec le libre jeu des échanges (où règne la justice commutative). L'économiste ne veut rien savoir de son point de départ dont il laisse la responsabilité à d'autres. Quant à la hiérarchie selon la force, elle trouve difficilement sa place dans le raisonnement économique, sinon sous une forme très atténuée et sous-entendue dans les théories de la concurrence imparfaite et dans les modèles d'agence.

L'insuffisante détermination économique des présupposés qui leur sont associés (dotations initiales et classement selon la force) nous invite à dépasser l'opposition entre échange et prédation, moins claire qu'on ne le pense. *Ni l'un ni l'autre ne sont pertinents pour fonder ou décrire les relations économiques qui se présentent comme des grandeurs.*

Les relations entre individus sont toujours médiatisées par une règle ou une institution. Cette évidence est mal perçue en général par les économistes, même si, de fait, ils y font droit sans le savoir. La fracture entre les versions politique et économique du contrat social les empêche d'intégrer à leurs analyses l'ensemble des dispositifs politiques et législatifs sans lesquels l'échange n'a aucune réalité possible. Cette même coupure rend virtuelle une société de pure prédation dans laquelle seul le numéro 1 obtient quelque chose (que signifie précisément une échelle de force ?). Pour éviter une telle situation de non-société, il faut ajouter des dispositifs correcteurs².

Le mythe du contrat social, présent dans la pensée économique orthodoxe comme hétérodoxe sous la forme de la *genèse logique des institutions* (ou de la recherche de leurs micro-fondements), doit être rejeté comme impropre à fonder une pensée de la société. Il s'agit de reconnaître qu'en amont de toute relation entre personnes il y a un mode d'organisation, une façon d'être qui la rend possible. De ce mode d'organisation, aucune genèse logique ne peut être formulée.

LES RELATIONS ECONOMIQUES SONT MONETAIRES

Le trait le plus caractéristique qui distingue les relations économiques de toutes les autres est qu'elles sont *quantitatives*. La médiation qui les rend telles n'est ni l'échange et ses règles, ni la prédation et son arbitraire. Ce sont les modes d'émission, de circulation et de destruction des moyens de paiement qui conditionnent les relations économiques. *La médiation constitutive des rapports économiques est la monnaie.* La

² Rubinstein et Piccione le font au moyen d'une hypothèse "technique" - les espaces de consommation sont supposés bornés - difficile à justifier de façon intelligible.

monnaie et le droit- Simmel y ajoute le raisonnement conceptuel et logique - sont les médiations typiques des sociétés d'individus par opposition aux communautés de personnes. De ce fait, la théorie de l'économie monétaire se construit de façon très différente de la théorie de la valeur.

Les débats sans fin opposant les tenants de l'individualisme ou du holisme méthodologiques n'ont guère de sens. Il n'existe jamais de description théorique des individus qui ne présuppose pas des hypothèses institutionnelles. La question est plutôt celle de savoir quelles sont les hypothèses intéressantes. Celle d'un espace des biens servant de langage commun - typique des théories de la valeur - crée l'illusion d'une approche scientifique mais se heurte à des obstacles que ces théories n'ont pas surmontés. Celle de la médiation monétaire dans laquelle l'unité nominale de compte est le moyen de communication, suggérée par Steuart, Schumpeter, Hawtrey et Keynes, paraît être en accord avec la société dans laquelle nous vivons.

L'achat/vente, pour prendre une relation monétaire typique, n'est pas une relation purement bilatérale : c'est le tiers élément institutionnel qui y est impliqué qui en assure la possibilité. Cet élément tiers par lequel s'introduit la souveraineté dans les relations économiques est le *processus d'émission et d'annulation des moyens de paiement*. C'est par lui et par les positions relatives que les individus y occupent que se déterminent leurs capacités relatives d'action sur le marché, ce que, en en restreignant l'acceptation aux relations monétaires, on peut appeler le *pouvoir*, du moins dans son acception économique, la seule considérée ici. Par pouvoir économique, on entend *la capacité qu'ont certains individus de se soumettre monétairement certains autres et de leur imposer une activité orientée vers des objectifs qu'ils n'ont pas décidés*.

La tradition de l'approche monétaire est ancienne mais son mode d'exposition doit être revu afin de l'affranchir des nombreuses controverses et malentendus liés à l'absence d'un langage commun. C'est pourquoi la présentation qui suit a un petit air axiomatique. Ce n'est pas pour faire croire à la « scientificité » d'un tel discours - vain mirage pour les « sciences sociales » - mais pour bien préciser les différents pouvoirs que peuvent exercer les individus les uns sur les autres au sein d'une représentation purement économique *i. e.* monétaire de la société.

II

LESTROIS POSTULATS DE L'APPROCHE MONETAIRE

L'approche monétaire, défendue ici, et la théorie économique académique sont concernées par un même type d'objet mais leurs domaines ne se recouvrent pas. Leur objet est identique en ce qu'il s'agit toujours de relations sociales se présentant comme des grandeurs : quantités monétaires et paiements pour l'une, prix réels et quantités de biens pour l'autre. Leurs domaines se construisent de façon différente et n'englobent pas les mêmes relations économiques.

Le postulat fondateur de la théorie n'est pas l'espace des biens mais l'unité nominale de compte. Il commande les deux suivants et s'énonce :

**Une unité de compte nominale existe et est
connaissance commune ; soit le dollar \$**

L'unité nominale de compte n'a aucun rapport avec ce qu'il est convenu d'appeler un bien ou une marchandise. L'unité de compte a pu être définie par un poids d'or, ce qui est le cas de l'étalon-or. I n'y a là aucune nécessité logique mais une simple opportunité historique. L'unité de compte se soutient d'elle-même.

Il est tentant de voir dans l'existence d'une unité nominale de compte l'affirmation d'une souveraineté étatique. Keynes franchira ce pas dans le *Treatise on Money* en attribuant à l'État le pouvoir d'écrire et de réécrire le « dictionnaire ». Aglietta défend un même point de vue.

Au-delà des enseignements variés de l'histoire, c'est la question des rapports entre État et monnaie qui est ici en cause. Au niveau d'abstraction où se situe ce premier postulat il n'est pas impératif d'adopter un point de vue déterminé. Il est préférable de laisser ouverte la question de savoir si c'est l'État qui a affirmé son pouvoir en s'emparant d'une institution créée sans lui ou si, au contraire, il serait de la nature de la monnaie de procéder de l'État. Il n'y a aucune nécessité logique à faire de l'unité de compte nominale une composante de l'État, surtout lorsque l'on s'intéresse au pouvoir spécifiquement économique. La notion d'État est multidimensionnelle comme celle du pouvoir qui peut lui être associée. Elle ne permet pas de cerner précisément celle de pouvoir économique.

De la même façon que dans les théories de la valeur les individus sont définis à partir du postulat de l'espace des biens, ici les individus sont définis comme des *comptes* tenus en unités de compte, en dollars. En raison de ce point de départ, la définition des individus ne peut être celle adoptée dans la théorie de la valeur et, en particulier, dans la théorie de l'équilibre général concurrentiel. Les individus ne sont pas ici des dotations initiales (points de R^l) combinées à des fonctions d'utilité (construites sur R^l). Ils sont des *comptes* dans lesquels peuvent s'inscrire des quantités de dollars.

D'où, le deuxième postulat :

**Les individus sont des comptes dans lesquels
s'inscrivent des quantités de dollars**

De même que les relations entre individus sont décrites par les théoriciens de la valeur par des permutations de biens (vecteurs de R^l), ici les relations entre individus sont des *transferts de dollars*.

D'où le troisième postulat :

Les relations économiques sont des transferts de dollars de comptes à comptes

Le tableau suivant résume l'opposition entre approches réelles (de la valeur) et monétaire.

	Théorie de l'équilibre général	Approche monétaire
Postulat fondamental	Espace des biens R^l	Unité de compte nominale \$
Individus	Dotations initiales $\omega \in R^l$ Préférences définies sur R^l	Comptes où sont inscrites des quantités de dollars
Relations	Échange généralisé : permutation des biens	Transferts de dollars de compte à compte

Les trois postulats fondamentaux, qui s'opposent terme à terme, montrent la différence radicale qui existe entre ces approches et les domaines dans lesquels elles s'appliquent.

L'implication la plus intéressante se lit dans la troisième ligne du tableau. Alors que la théorie académique ne peut envisager d'autres relations que celle de l'échange généralisé (car c'est lui qui permet de résoudre les équations déterminant les prix et donc produisant les grandeurs), aucune limite autre que celle, tautologique, d'être économiques n'est impliquée en ce qui concerne les relations décrites par des transferts de dollars. Les caractéristiques des relations monétaires peuvent être fort diverses, englobant l'équivalence comme la subordination, ce qui ouvre la possibilité de parler du pouvoir, ou, en d'autres termes, d'envisager, *au sein même de la théorie économique*, une grande variété de rapports sociaux. Ceux-ci vont être spécifiés *par les modalités d'inscription des dollars dans les comptes*.

III

L'ECONOMIE MONETAIRE : LE PRINCIPE FONDAMENTAL

Les transferts de dollars de compte à compte s'effectuent par des moyens de paiement. Que sont ces moyens de paiement, comment sont-ils introduits dans les comptes des individus ?

L'EMISSION/ANNULATION DES MOYENS DE PAIEMENT

Pour que des transferts de dollars soient possibles, il faut que des dollars aient pu être inscrits dans des comptes antérieurement (logiquement) à leurs transferts de compte à compte. En d'autres termes, les postulats précédents requièrent que des opérations particulières soient possibles qui n'aient pas lieu entre individus mais

entre des individus d'un côté et une instance tierce de l'autre. Cette dernière n'est pas extérieure à l'économie mais *intérieure* : elle est ce qui constitue la médiation monétaire. Elle en occupe pour ainsi dire le centre ; désignons-la par l'expression générale de *règles de monnayage* ou de *processus de monnayage*.

Deux notions y sont étroitement associées : la *richesse* et les *moyens de paiement*. La richesse - étant donnés les trois axiomes posés plus haut - ne se manifeste socialement que par la capacité qu'elle donne aux individus à entretenir des relations avec autrui et donc par la possibilité d'être transformée en moyens de paiement. L'émission des moyens de paiement résulte d'une transformation souveraine de richesse en monnaie. La destruction des moyens de paiement s'effectue par la transformation inverse, permise elle aussi par des règles souveraines. Ainsi, processus de monnayage, richesse et moyens de paiement forment un ensemble de notions étroitement imbriquées.

Le processus de monnayage n'est pas privé. Le monnayage n'est pas un achat/vente. Le détenteur d'or qui le porte à la Monnaie pour l'avoir sous la forme de pièces n'a ni vendu son or ni acheté les pièces. De la même façon, celui qui a été reconnu détenteur d'un capital par la banque n'a pas vendu son capital, il l'a transformé. L'objet de cette transformation est de rendre l'or et le capital aptes à éteindre des dettes, c'est-à-dire à transférer des dollars de compte à compte.

Le processus de monnayage est un ensemble de règles directement issues des trois postulats.

Un individu désirant entretenir des relations économiques avec autrui doit pouvoir transférer des dollars et donc obtenir que certains montants de dollars soient inscrits dans son compte. Pour que cette action soit indépendante d'autrui, il faut que la dépense de l'individu soit dissociée, voire indépendantes, des recettes qu'il obtient d'autrui. La monnaie, nous rappelle Simmel, est la forme que prend la liberté individuelle dans nos sociétés. Mais, en même temps, cette liberté individuelle - personne n'est soumis à un individu particulier - requiert que chacun soit soumis à tous pris ensemble. Les recettes venant d'autrui rendent manifeste cette dépendance. Que les recettes ne soient pas inférieures aux dépenses est la règle qui gouverne les relations économiques et à laquelle se soumettent les individus présents dans le processus de monnayage. Appelons-la *contrainte monétaire*.

Mais la mise en œuvre de cette règle ne va pas de soi. Les dépenses *volontaires* (m_{hk} , dépense de l'individu h à l'individu k), et donc les recettes d'autrui dont elles sont la cause, ne sont généralement pas telles que tous les individus observent une stricte égalité entre leurs dépenses et leurs recettes. En d'autres termes, la matrice qui recense les paiements n'a pas la propriété d'avoir spontanément la somme de chaque

ligne (dépenses) égale à celle de la colonne correspondante (recettes). Cette matrice s'écrit :

$$M = \begin{pmatrix} 0 & m_{12} & \cdots & m_{1H} \\ m_{21} & 0 & \cdots & m_{2H} \\ \cdots & \cdots & \cdots & \cdots \\ m_{H1} & m_{H2} & \cdots & 0 \end{pmatrix}$$

L'égalité requise – qui vaut soumission à la contrainte monétaire – est obtenue par une règle qui s'impose aux individus : les individus déficitaires doivent équilibrer leurs comptes en réglant leurs soldes. Ils doivent obtenir les moyens de paiement manquants, directement ou indirectement, auprès des individus excédentaires ou du processus de monnayage. Ces *opérations contraintes* (ventes forcées, faillites, etc.) entraînent une recomposition de la richesse au bénéfice des individus excédentaires. La société (ici le marché) prévaut sur les individus ; *la richesse sociale est restructurée selon les actions volontaires des individus mais aussi selon leurs opérations contraintes*.

La prise en compte de ces *opérations contraintes* (\tilde{m}_{hk}) conduit à la matrice des paiements suivante :

$$M = \begin{pmatrix} 0 & m_{12} + \tilde{m}_{12} & \cdots & m_{1H} + \tilde{m}_{1H} \\ m_{21} + \tilde{m}_{21} & 0 & \cdots & m_{2H} + \tilde{m}_{2H} \\ \cdots & \cdots & \cdots & \cdots \\ m_{H1} + \tilde{m}_{H1} & m_{H2} + \tilde{m}_{H2} & \cdots & 0 \end{pmatrix}$$

avec $\sum_k m_{hk} + \sum_k \tilde{m}_{hk} \equiv \sum_k m_{kh} + \sum_k \tilde{m}_{kh}$.

Ces opérations requièrent un moyen de paiement commun à tous les individus, en un mot une *monnaie légale* ou encore dite *souveraine* pour marquer qu'elle ne porte la marque d'aucun individu en particulier.

Ne pourrait-on pas soutenir, cependant, qu'une instance souveraine n'a pas sa place dans cette économie, chaque individu pouvant financer ses opérations en émettant ses propres moyens de paiement. C'est précisément ce qui n'est pas possible ; voyons pourquoi.

Un système simple consisterait à permettre à chaque individu de payer avec sa propre monnaie, par exemple sous la forme de reconnaissances de dette devant être honorées à l'issue du marché³. Le point délicat est celui des unités en lesquelles les reconnaissances de dette sont stipulées. Le fait que l'unité de compte postulée au

³ Laissons de côté l'argument concluant à l'impraticabilité d'un tel système faute de confiance en la solvabilité des individus. Quel que soit l'intérêt de cette objection, elle concerne le comportement des individus et non le mécanisme lui-même qui doit être examiné indépendamment de toute autre considération et tout particulièrement des hypothèses sur le comportement des individus.

départ constitue la commune appartenance des individus à l'économie ne fait pourtant pas obstacle à ce que chaque individu émette ses propres moyens de paiement (reconnaisances de dette signées par lui). Les IOU sont alors libellées en dollars mais affectées de l'identité de l'individu qui les a signées. De tels moyens de paiement sont impropres à régler les déficits des individus. Les individus excédentaires détiennent déjà les moyens de paiement issus par les déficitaires, ce qui est la source non du règlement mais du solde lui-même ! Le règlement du solde exigerait qu'existât un moyen de paiement non privé libellé dans l'unité de compte commune et dans lequel il serait possible de convertir les moyens de paiement privés.

En raison de l'identité de condition des individus (ici, ils sont tous éligibles au monnayage) les moyens de paiement privés (ou de crédit) doivent être convertibles en un moyen de paiement accepté socialement, que l'on peut appeler pour cela *monnaie légale*. On retrouve ici la définition proposée par Hawtrey : *la monnaie est le moyen de règlement légal des dettes* (voir R. G. Hawtrey). Il en résulte la proposition suivante :

PROPOSITION 1

**IL EXISTE UN MOYEN DE PAIEMENT NON PRIVE AYANT POUVOIR LIBERATOIRE DES
DETTES : LA MONNAIE LEGALE**

L'existence de cette monnaie légale n'est pas postulée mais déduite des trois postulats et de ce que la médiation monétaire est le mode d'organisation de la société⁴. *La présence de monnaie légale se déduit par la mise en évidence de l'incomplétude de l'économimonétaire sans un moyen de règlement non privé.* La monnaie légale est ce qui permet la conversion des monnaies privées (de crédit) entre elles et de solder les comptes laissant les individus quittes vis-à-vis les uns des autres pour la période.

Cette observation débouche sur la proposition suivante :

PROPOSITION 2

**L'ACTIVITE ECONOMIQUE SE CONFOND AVEC LE PROCESSUS DU MONNAYAGE :
EMISSION, UTILISATION, ANNULLATION DES MOYENS DE PAIEMENT**

Le processus de monnayage reproduit les trois caractéristiques fondamentales de l'économie monétaire : l'accès à l'émission des moyens de paiement est la condition de la *décentralisation* des décisions, leur utilisation est le *règlement des dettes* qui est la substance même des relations économiques, enfin leur annulation en fait apparaître le résultat : *restructuration de la richesse*.

⁴La démonstration, trop longue et fastidieuse pour être rapportée ici, consiste en l'élimination de tous les autres moyens concevables comme contredisant les postulats posés plus haut.

La rupture avec la théorie académique, évidente dans les présupposés, ne l'est pas moins dans ses résultats. Ce dont il est question ici est l'analyse d'une *situation effective hors-équilibre*. C'est précisément ce que s'interdisent de faire les économistes invoquant des exigences légitimes de rigueur. En effet, si l'on considère la quasi-totalité des modèles théoriques⁵, la détermination des prix et des quantités se fait sous la condition d'équilibre. Par construction, ces modèles excluent toute situation hors-équilibre.

L'approche adoptée ici autorise donc une analyse à laquelle se refusent les économistes académiques. L'image de l'économie de marché qu'ils donnent – à savoir une permutation générale des biens visant à augmenter les utilités des individus sans changer l'évaluation de leur richesse (la valeur des dotations initiales est la même que celle des allocations de marché) – paraît non pertinente au regard de ce qu'admet la sagesse commune – à savoir une confrontation volontaire d'actions décentralisées n'aboutissant pas nécessairement à ce qui était voulu par les individus – et ce qui résulte d'une définition plus rigoureuse de la division marchande des activités. Marx en a donné une formulation heureuse que tout économiste devrait pouvoir accepter : activités privées indépendantes les unes des autres. Dans ses propres termes :

En général, des objets d'utilité ne deviennent des marchandises que parce qu'ils sont le produit de travaux privés, exécutés indépendamment les uns des autres. L'ensemble de ces travaux privés forme le travail social. Comme les producteurs n'entrent socialement en contact que par l'échange de leurs produits, ce n'est que dans les limites de cet échange que s'affirment d'abord les caractères sociaux de leurs travaux privés. (...) Il en résulte que pour ces derniers les rapports de leurs travaux privés *apparaissent* ce qu'ils *sont*, c'est-à-dire non des rapports sociaux immédiats des personnes dans leurs travaux même, mais bien plutôt des *rapports sociaux entre les choses* (*Capital*, pp. 606-607), souligné par Marx)

Remplacer « travaux privés » par dépenses volontaires et « travail social » par circulation monétaire permet d'établir, au-delà d'un vocabulaire lié à une théorie particulière de la valeur, la permanence d'une question⁶.

IV

L'EMISSION DES MOYENS DE PAIEMENT ET LA DIFFERENCIATION DES INDIVIDUS

Le principe de base de l'économie monétaire ayant été sommairement rappelé, il est possible d'introduire les divers modes de relations monétaires, c'est-à-dire économiques, entre les individus et de mettre en évidence la nature du pouvoir économique qui leur est associée. Le mode retenu exclusivement par la théorie académique – l'échange – apparaît alors comme le cas particulier de l'absence de pouvoir.

⁵ L'exception est les modèles de jeux stratégiques de marché dotés de la règle de Shapley-Shubik.

⁶ Voir Benetti-Cartelier (1999).

DIFFERENCIATION ET HIERARCHIE DES INDIVIDUS

Dans l'article de Piccione et Rubinstein, échange et prédation forment deux pôles extrêmes : absence de pouvoir des individus les uns sur les autres, d'un côté, pouvoir hiérarchique établi selon une échelle prédéterminée, de l'autre. Équivalence et prédation appartiennent à deux mondes radicalement différents en dépit de leurs communes propriétés. Dans ce qui suit, au contraire, la diversité des relations économiques s'inscrit dans la médiation monétaire. Comprendre cette diversité, c'est-à-dire la coexistence de relations hiérarchiques médiatisées par la monnaie, est précisément ce qui est permis dans une approche monétaire mais impossible pour les théoriciens académiques.

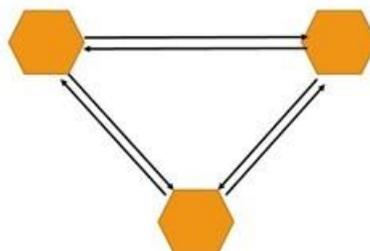
PROPOSITION 3

LA HIERARCHIE ECONOMIQUE SE LIT DANS LA PLACE RELATIVE DES INDIVIDUS
AU SEIN DU PROCESSUS DE MONNAYAGE ET DANS LA CIRCULATION MONETAIRE.

L'économie monétaire n'est ni la jungle, ni l'échange généralisé ; ce ne sont ni la force ni les dotations initiales qui fixent la place des individus ; c'est leur position dans la circulation monétaire. C'est elle qui détermine leur capacité à initier des relations avec autrui (ou leur incapacité à le faire) et révèle la nature de ces relations. *Ce ne sont pas les caractéristiques personnelles des individus qui expliquent leur différence de condition mais plutôt leur situation dans la médiation monétaire*⁷.

Formellement, en distinguant les individus éligibles au monnayage de ceux qui ne le sont pas (indépendamment des montants monnayés), trois modes de circulation des moyens de paiement sont possibles :

Le premier se décrit par des transferts réciproques de dollars ayant lieu *entre individus éligibles au monnayage* ; ayant des conditions identiques (un accès direct au monnayage) ces individus entretiennent des relations marchandes fondées sur l'équivalence et la réciprocité.



⁷Les lecteurs de Smith auront remarqué la parenté de cette proposition avec celle de la *Richesse des nations* sur le rôle de la division du travail dans la détermination des destinées individuelles (exemple du portier et du philosophe).

Ces transferts sont *privés et exécutés indépendamment les uns des autres*, pour paraphraser la définition que donne Marx de la division marchande du travail. L'enjeu de cette circulation est de vérifier que les montants monnayés, décidés de façon décentralisée, sous la contrainte du monnayage, l'ont été à bon escient, c'est-à-dire ont été validés par des transferts équivalents venus d'autrui : dans quelle mesure la dépense privée (travail privé concret) a été reconnue comme dépense sociale (travail social abstrait) ?

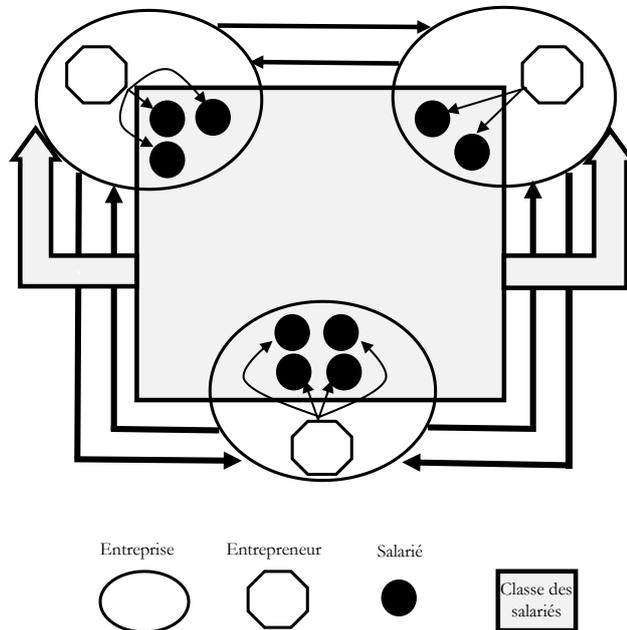
Dans le deuxième mode de circulation, des individus non éligibles au monnayage se trouvent associés à ceux qui le sont et aux relations marchandes que ces derniers entretiennent entre eux. Cette association forme une *entreprise*, l'*entrepreneur* étant celui qui est éligible au monnayage, le *salarié* étant celui qui ne l'est pas. Le salarié n'a pas, en tant que tel, de relation directe avec le marché mais seulement par l'intermédiaire de l'entrepreneur. La relation salariale n'est pas marchande. Les salariés ne sont pas les responsables des dépenses de l'entreprise ni des résultats qu'elle obtient au marché. *Les salariés sont monétairement subordonnés aux entrepreneurs*. Adam Smith qualifiait ce rapport de *travail productif*.

Le troisième mode de circulation est celui dans lequel les transferts de ceux qui sont éligibles au monnayage vers ceux qui ne le sont pas n'appellent aucune validation sociale ; *ce sont des relations domestiques qui ne concernent pas le marché*. Adam Smith qualifiait ce rapport de *travail non productif*. Il est mentionné pour mémoire ici⁸.

Le schéma ci-dessous donne à voir la combinaison des deux premières formes : l'économie de marché (flèches en traits gras entre entreprises) et l'économie salariale (flèches en traits fins à l'intérieur des entreprises et flèches très épaisses montrant les dépenses des salariés vers les entreprises).

⁸Il est important de souligner que ces trois modes de relation sont indépendants de leur contenu concret, tel qu'il pourrait être décrit à l'aide d'une nomenclature de biens (voir Cartelier2014).

RELATIONS MONÉTAIRES



Selon les relations marchandes, tous les individus ont une *condition identique* – ils sont tous éligibles au monnayage – mais peuvent avoir des *positions différentes* selon les montants monnayés (ces positions différentes relèvent de la logique du système monétaire et non d'un arbitraire politique comme dans la théorie académique). De condition identique, ils entretiennent des relations régies par l'équivalence caractérisées par *une absence totale de pouvoir*⁹.

Il n'en va pas de même dans l'économie salariale caractérisée par la généralité d'une relation hiérarchique. Ce n'est qu'en admettant, pour une raison ou une autre, que certains individus n'ont pas du tout d'accès direct au monnayage que l'économie en est *qualitativement* transformée. Les individus privés d'accès aux moyens de paiement sont dans l'incapacité d'entrer sur le marché et d'y agir pour leur propre compte. Leur seule façon d'y être présents est d'obtenir des moyens de paiement de ceux qui

⁹On aurait pu aussi bien supposer, pour un peu plus de généralité, que l'accès aux moyens de paiement, quoique positif, puisse être inégal. Un tel élargissement ne changerait rien d'essentiel à la description précédente. Les individus ne verraient pas leur *condition* changer pour autant : ils demeureraient sans pouvoir les uns sur les autres. Seule leur *position* relative changerait, à l'instar des dotations initiales dans la théorie académique.

ont un accès direct au monnayage. Ils ne peuvent les obtenir qu'en étant associés aux activités de ces derniers *sous leur contrôle et pour leur compte*.

Les types de pouvoir associés respectivement à la relation salariale et à la relation domestique diffèrent profondément. On ne s'intéressera ici qu'au premier, sans pour autant négliger d'insister sur le fait qu'il n'existe pas de pouvoir en général mais seulement des pouvoirs particuliers, définis précisément par les médiations caractérisant les individus.

PROPOSITION 4

LE SALARIAT EST UNE RELATION MONETAIRE HIERARCHIQUE NON MARCHANDE

À la différence des relations domestiques, la relation salariale place le salarié non seulement sous le contrôle de celui qui l'emploie, en l'occurrence l'entrepreneur, mais également sous celui du marché. Les salariés n'ont pas de relation directe avec le marché ; ils en dépendent seulement indirectement – ils produisent pour le compte de l'entreprise dirigée par l'entrepreneur qui oriente son activité en fonction du marché. Ils ne font pas faillite mais perdent leur emploi si l'entreprise est sanctionnée par le marché.

Conformément au postulat 2 qui identifie les individus ou sujets économiques à des comptes, il faut introduire autant de comptes qu'il y a d'entreprises, c'est-à-dire d'entrepreneurs. Mais l'entrepreneur dans l'entreprise n'a pas la même position que le salarié. Pour représenter cette différence dans la circulation, on distinguera les dépenses de l'entreprise et celles de l'entrepreneur, mais toutes les deux décidées sur la base de l'accès direct au monnayage, tandis que celles des salariés sont décidées sur la base des salaires versés.

Le schéma des paiements est maintenant tel que figuré ci-dessous (les dépenses de l'entreprise – inputs – figurent en caractères normaux et celles des entrepreneurs – investissementnet – sont surlignées).

L'existence des salariés change *qualitativement* l'économie considérée. Le changement immédiat concerne la *forme* de la circulation. À la différence d'une économie de marché ne comportant que des producteurs indépendants, il est possible de parler de *coût* et de *revenu* comme différence entre les recettes et les coûts.

Trois zones sont distinguées selon la forme des relations :

1. la zone légèrement grisée retrace les relations entre entrepreneurs, de forme analogue aux relations de marché du schéma précédent ; il s'agit donc des achats/ventes entre entreprises et entre entrepreneurs
2. la zone plus foncée montre les paiements que font les individus ayant accès au monnayage à ceux qu'ils salarient ; les salaires ne sont pas des achats/ventes

mais des opérations *sui generis* ; ces dépenses sont la condition d'existence même des entreprises

- la zone laissée en clair décrit les dépenses des salariés vers les entreprises ; ce sont des achats/ventes ; ces opérations peuvent, comme les autres achats/vente, être temporellement complexes (concrètement il peut s'agir d'acquisition d'actifs financiers émis directement ou indirectement par les entreprises).

En résumé, (i) un accès positif mais éventuellement inégal à la monnaie légale crée une *inégalité entre individus de même condition* (comme le fait la différence des dotations initiales dans la théorie de l'équilibre général), (ii) l'exclusion du processus de monnayage pour une fraction des individus crée *deux conditions différentes d'individus* : les entrepreneurs et les salariés, les premiers ayant la capacité de décider au nom de l'entreprise.

L'interdépendance monétaire, dans laquelle Simmel trouve l'expression la plus claire de la liberté individuelle (déjà bien saisie par Marx dans la citation rapportée ci-dessus), n'est pas homogène formellement.

	1	2	...	N	Salariés	Total
1	0	m_{12}, \bar{m}_{12}	...	m_{1N}, \bar{m}_{1N}	\bar{W}_1	m_1, \bar{m}_1
2	m_{21}, \bar{m}_{21}	0	...	m_{2N}, \bar{m}_{2N}	\bar{W}_2	m_2, \bar{m}_2
...
N	m_{N1}, \bar{m}_{N1}	m_{N2}, \bar{m}_{N2}	...	0	\bar{W}_N	m_N, \bar{m}_N
Salariés	W_1	W_2	...	W_N	0	W
Total	$-m^1, \bar{m}^1$	$-m^2, \bar{m}^2$...	$-m^N, N$	\bar{W}	

Que l'introduction de la relation salariale dans une économie de marché transforme qualitativement cette dernière est certain mais passe inaperçu des théoriciens académiques (et parfois aussi des autres). Les remarques qui suivent ont pour objet de montrer quelques aspects de cette modification.

MARCHANDISES, COUT ET PROFIT

En dehors d'allusions destinées à faciliter la compréhension du texte, il n'a jamais été encore question ici de biens ou de marchandises, au sens des théories de la valeur. Peut-il d'ailleurs en être question dès lors qu'aucun postulat ne nomenclature n'a été posé au départ et que seules les quantités de dollars ont été admises ? La réponse est affirmative.

Refuser le postulat de nomenclature n'est pas exclure les marchandises de l'analyse. C'est affirmer que ces marchandises ne sont pas définies physiquement mais *socialement*, à partir des seules données déjà introduites, à savoir l'unité nominale de compte (le dollar), les individus (les comptes) et le processus de monnayage. Les marchandises sont endogènes au discours économique¹⁰.

Une première possibilité, en considérant les seules relations de marché, est de faire de chaque individu se spécialisant dans une activité un producteur d'une marchandise particulière. Une telle bijection fait sens. Chacun ne produit qu'en vue d'obtenir les moyens d'acquérir autre chose (principe de la division marchande des activités), ce qui revient à obtenir des dollars. La seule façon de différencier les productions, qui toutes se définissent comme des moyens d'obtenir des dollars d'autrui en quantité au moins égale à celle obtenue du monnayage, est de le faire selon les indices des comptes individuels $1, \dots, H$. Les matrices des paiements sont alors pertinentes pour des calculs d'input-output¹¹.

Une autre possibilité renvoie à un aspect de l'économie de Keynes trop méconnu. Dans le *Treatise on Money* comme dans la *General Theory*, Keynes distingue absolument les entrepreneurs et les salariés (l'équilibre ne concerne que les premiers, pas les seconds). Il ne le fait pas à partir d'un processus de monnayage mais il en tire les conséquences les plus radicales¹².

C'est de la distinction de ces deux classes que Keynes induit, *indépendamment de toute caractéristique physique*, celle existant entre biens d'investissement (ou de production) et biens de consommation. Les premiers sont la contrepartie des transactions entre entrepreneurs (notées A1 dans le chapitre 6 de la *General Theory*). Les seconds sont la contrepartie des achats des salariés aux entrepreneurs.

C'est cette distinction qui est matérialisée dans la matrice des paiements par les zones légèrement grisée, pour les premières, et la zone laissée en blanc, pour les autres. Rappelons aux keynésiens qui semblent ne pas en avoir compris l'importance que

¹⁰Wallace exprime le point de vue courant et généralement admis en mettant en avant l'argument suivant: « *Tastes and technologies are given building blocks of economic models mainly because the assumed description can, in principle, be provided by other disciplines. Agronomists describe the various ways to grow wheat, chemists describe how molecules are constructed, and so on. But no other disciplines will tell economists how real cash balances contribute to utility or reduce time spent shopping or what constitutes those real balances* » (Wallace, p. 849). L'argument de Wallace est irrecevable: la façon dont les biens sont décrits par la théorie économique (espace euclidien, continuum, etc.) ne doit rien à aucune autre discipline, sinon aux mathématiques. Présupposer l'existence des biens sous la forme d'un espace euclidien est une position théorique et non un constat empirique. La justification de la démarche doit être, elle aussi, théorique.

¹¹Cela permet de montrer, par exemple, que la théorie sraffienne des prix et du taux de profit est une métaphore redondante pour évoquer une économie parfaitement et complètement décrite par sa matrice des paiements.

¹² Je me permets de renvoyer à Jean Cartelier *L'économie de Keynes*

Keynes revendique de n'utiliser dans son ouvrage que des grandeurs nominales ou des ratios de grandeurs nominales (c'est le cas de l'unité d'emploi qui est le quotient des salaires nominaux par le salaire nominal moyen).

La différenciation entre biens d'investissement et biens de consommation ainsi conçue permet également l'introduction des notions fondamentales de *coût* et de *profit*. Personne ne contestera que le bénéfice (ou revenu) est la différence entre les recettes et les coûts. Il ne reste plus qu'à définir les coûts puisque les recettes sont simplement les transferts de dollars reçus d'autrui. Les coûts sont les dépenses qui sont nécessaires à la mise sur le marché du résultat de l'activité. Comment déterminer parmi les dépenses celles qui sont nécessaires et celles qui ne le sont pas ?

Considérons une économie *sans salariat* où ne sont observables que les flux de paiement entre producteurs indépendants (ce qui correspond à la zone légèrement grisée de la matrice). Il est par construction impossible de distinguer entre ce qui est nécessaire et ce qui ne l'est pas¹³.

La seule solution est d'admettre que, puisque les relations avec autrui ont validé toutes les dépenses elles sont toutes socialement nécessaires de telle sorte qu'elles sont toutes des coûts ou des revenus sans qu'il soit possible d'y trouver un bénéfice, un revenu ou un surplus.

Dès lors que le salariat est introduit, l'interprétation change. De façon indiscutable, *le versement des salaires est un coût*. Il s'agit bien d'une dépense nécessaire qui ne peut être interprétée comme une consommation (ce qui pourrait être le cas au sein de rapports domestiques) ni comme un investissement. Il en résulte alors que les dépenses des entrepreneurs entre eux sont des dépenses de bénéfice brut ou *profit brut*, conformément à l'interprétation de Keynes dans le *Treatise on Money*.

Les relations entre entreprises (et entrepreneurs) ne sont plus des relations de marché visant à rechercher la richesse maximale mais des relations de capital recherchant le taux de profit (éventuellement le plus grand).

La forme de pouvoir qui apparaît au sein des entreprises modifie profondément les propriétés qualitatives de l'ensemble. C'est ce que Keynes avait bien compris à propos du niveau d'activité.

LE NIVEAU D'ACTIVITE

¹³ Concrètement il peut s'agir de biens d'investissement neufs non encore utilisés et donc non nécessaires à la production ou d'amortissement de biens usés dans la production qui, eux, sont nécessaires, ou encore de biens consommés par le producteur au cours de son activité dont on ne sait à quel point ils sont indispensables.

Jusqu'à présent, la question du niveau d'activité, c'est-à-dire du montant global de la circulation, n'a pas été posée. Cela est normal lorsque les relations de marché étaient seules envisagées. En effet, le niveau global de l'activité résultait des décisions libres et volontaires de TOUS les individus sous la contrainte du monnayage.

Seule la question de la pénurie éventuelle des moyens de paiement due à diverses causes est pertinente dans ce cas. La pénurie des moyens de paiement peut résulter de circonstances extrêmement diverses dans lesquelles il n'est pas possible d'entrer (limitation des quantités d'or disponibles, manque de confiance dans les médiations juridiques qui rendent possibles les transactions, etc.).

Dans l'économie capitaliste (ou salariale) la question du niveau d'activité est *qualitativement* différente. Le niveau d'activité est en effet déterminé par une FRACTION seulement des individus – ceux qui ont accès au monnayage – les autres étant économiquement subordonnés aux décisions de cette fraction. De là la possibilité que ces derniers doivent se contenter d'un niveau d'activité inférieur à celui qu'ils auraient souhaité s'ils avaient pu le déterminer de façon volontaire. En d'autres termes, des situations d'inactivité involontaire sont parfaitement normales – *elles sont la conséquence de l'exercice du pouvoir économique que confère aux entrepreneurs leur place dans le processus de monnayage*. Celle dans lesquelles TOUS les individus sont autant actifs qu'ils le souhaitent étant l'exception, un cas particulier dirait Keynes.

Telle est bien l'interprétation du résultat que Keynes annonce dans la *General Theory*, qui apparaît comme une conjecture quand il est exprimé dans le langage de la théorie économique, c'est-à-dire dans le langage de la « citadelle » : *il existe un équilibre général concurrentiel avec prix et salaire flexibles avec chômage involontaire*. Cette conjecture est démontrée dans le cadre de la théorie de l'équilibre général seulement lorsque la relation salariale est interprétée comme n'étant pas un échange. Lorsque les salariés ne maîtrisent qu'un côté de leurs contraintes budgétaires (celui des dépenses) et qu'ils ne peuvent agir sur leurs recettes en raison de leur position asymétrique vis-à-vis des entrepreneurs, la loi de Walras qui, habituellement exclut les situations d'équilibre avec chômage involontaire, se réduit à une *loi de Walras restreinte* n'englobant pas le « marché du travail ». Dans ces conditions, rien n'empêche logiquement que tous les marchés soient en équilibre à l'exception du « marché du travail » se trouvant en situation d'offre excédentaire.

Dans l'approche monétaire, ce résultat est obtenu directement et naturellement car il découle de la *différence de condition* entre les entrepreneurs et les salariés due à leur différence de position vis-à-vis du processus de monnayage.

V

POUVOIR ECONOMIQUE ET APPROCHE MONETAIRE

Les lecteurs de la *Richesse des nations* se souviennent de la critique que Smith adresse à la proposition de Hobbes selon laquelle « richesse est pouvoir ». Après avoir remarqué que la possession d'une fortune n'implique pas nécessairement un pouvoir politique civil ou militaire, il poursuit :

The power which that possession [of a great fortune] immediately and directly conveys to him, is the power of purchasing; a certain command over all the labour, or over all the produce of labour which is then in the market (Smith, p. 48)

Smith a raison de ne pas accepter le caractère trop général de la proposition de Hobbes. La richesse, telle que la théorie économique l'entend, ne peut conférer qu'un pouvoir économique, si cette expression a un sens, et certainement pas la capacité de commander à des armées ou de légiférer et de décréter quoi que ce soit. Qu'il y ait des relations plus ou moins étroites entre les différents types de pouvoir qui viennent d'être mentionnés est possible mais ces relations doivent être précisées car elles ne vont pas de soi.

POUVOIR DANS LA RELATION SALARIALE

Smith est, en effet, trop imprécis quant au pouvoir économique qu'il identifie à du pouvoir d'achat. Certes, comme la référence à Piccione & Rubinstein le montre, la détention d'un pouvoir d'achat supérieur à celle d'autrui a des effets analogues à une situation favorable dans l'échelle des forces relatives ; elle pourrait être considérée comme l'expression socialement acceptée d'une capacité socialement inavouable à déposséder autrui par la force et non par le droit. C'est en ce sens que Hobbes pourrait avoir raison contre Smith, l'économie de marché n'étant alors que le déguisement de la jungle.

Mais ce raisonnement cache l'essentiel, à savoir *la source du pouvoir d'achat* ou, ce qui revient au même, celle de la capacité à intervenir au marché. Les développements présentés plus haut la désignent clairement comme étant *l'éligibilité au processus de monnayage*.

Au sein des relations marchandes (l'économie marchande simple), c'est la plus ou moins grande capacité à obtenir des moyens de paiement nouveaux qui détermine le poids des individus et leur possibilité d'obtenir des allocations de marché favorables. Mais il n'y a pas à proprement parler de pouvoir, car il n'existe pas de surplus, ainsi qu'il a été montré plus haut. Au sein de la relation salariale, « richesse est pouvoir » mais parce que *richesse* est le nom de la faculté d'obtention des moyens de paiement et *pouvoir* la capacité à se subordonner au sein de l'entreprise ceux qui ne sont pas éligibles au monnayage. Le pouvoir n'est pas donné par la place dans l'échelle des allocations de marché évaluées en unités de compte mais par la possibilité d'intervenir pour son propre compte et non pour celui d'autrui. En d'autres termes, c'est moins la capacité *relative* à obtenir des moyens de paiement qui importe que celle, *absolue*, d'avoir ou non accès au processus de

monnayage. C'est elle qui permet aux entrepreneurs de faire travailler autrui pour leur propre compte, c'est-à-dire sous leurs ordres.

C'est la subordination monétaire des salariés aux entrepreneurs qui est la source du pouvoir spécifique que les derniers exercent sur les premiers. Il ne s'agit pas d'un pouvoir politique, ni idéologique, ni d'une contrainte par la violence¹⁴. Les salariés consentent à la relation salariale et acceptent de soumettre leur activité aux objectifs recherchés par les entrepreneurs. Alors qu'un sujet marchand est libre, en ce qu'il ne dépend de personne en particulier mais de tous en général (il décide librement de son activité mais accepte la sanction du marché qui la validera ou non), le salarié ne l'est pas au sein de l'entreprise : il ne décide pas la nature de ce qu'il produit, la façon de le faire, la quantité qu'il convient de porter au marché, etc. Bref, il ne dépend pas directement du marché en général mais de l'entrepreneur en particulier. En ce sens, ce dernier exerce un pouvoir sur lui. Mais *ce pouvoir est strictement défini par la relation salariale et par la forme de circulation monétaire qui lui est associée.*

Les circonstances générales dans lesquelles les entreprises fonctionnent influencent le pouvoir que peuvent exercer les entrepreneurs (législation du travail, normes d'hygiène, droits syndicaux, etc.) mais, dans tous les cas, ce pouvoir est spécifique. Il ne s'étend pas en dehors de l'entreprise. Le salarié est un sujet de droit et un citoyen ayant des prérogatives politiques, ce qui le distingue radicalement d'un esclave ou d'un serf ; il a la capacité de choisir les biens et services qu'il achète au marché, sous la contrainte budgétaire, ce qui le distingue d'un animal de trait ou d'une machine.

La relation salariale est inséparable d'une *exploitation spécifique liée au pouvoir qu'exerce l'entrepreneur*. Cette exploitation ne se définit pas par le montant du salaire (celui-ci ne relève d'aucune norme marchande) mais par la façon subordonnée et indirecte dont le salarié est relié au marché. Le producteur marchand arbitre *sur le marché* entre l'exercice de son activité et le résultat qu'il en attend (l'arbitrage travail/loisir de la théorie académique) tandis que le salarié ne peut faire cet arbitrage qu'*au sein de l'entreprise* (arbitrage du tire-au-flanc entre son effort et le risque de perte du salaire s'il est licencié de l'entreprise, typique des modèles d'agence de l'économie du travail). Le salarié n'est relié que de façon indirecte au marché ; *il est un moyen et non une fin pour l'entrepreneur* (la M-exploitation au sens de Fleurbaey). La conséquence est que l'effort qu'il produit au sein de l'entreprise diffère de celui qu'il consentirait au marché. La notion d'exploitation n'a de sens que par rapport à une norme. Ici, c'est la norme du marché qui s'impose. L'exploitation se lit dans l'écart existant entre les deux types d'effort et d'arbitrage.

POUVOIR DANS LA CIRCULATION DU CAPITAL

¹⁴Que la contrainte par la violence légitimée par le droit puisse intervenir est attestée par l'histoire ; son intégration dans la théorie économique est une question non résolue (peut-être parce qu'elle est mal posée).

Les raisonnements précédents mettent en scène l'entrepreneur et le salarié. Il est également souhaitable d'envisager les propriétés qualitativement différentes de l'économie marchande simple et celles de l'économie salariale prises comme des totalités figurées par les formes de circulation qui les caractérisent. On ne fera qu'esquisser ce point en retenant principalement que les relations monétaires de la seconde cessent d'être marchandes pour être capitalistes. Les relations entre entrepreneurs ont certes une forme marchande mais la rationalité qui les sous-tend n'est pas marchande mais entièrement déterminée par le profit et le taux de rentabilité des capitaux. Les montants d'unités de compte inscrits dans les bilans sont des *capitaux*. Ils sont évalués comme tels, c'est-à-dire comme valeurs actualisées de flux de paiement futurs (il s'agit de profits futurs, profits que l'on ne peut mettre en évidence qu'au sein de la relation salariale). Ces capitaux se décrivent à partir des seules données vues jusqu'à présent : des dates et des quantités d'unités de compte.

Les relations entre entrepreneurs se déroulent sur des marchés de capitaux. Leur forme apparente est marchande mais leur contenu est donné par leur association à la relation salariale qui en fait non des marchandises mais des sources de profits futurs. La subordination monétaire des salariés au sein des entreprises se double d'une soumission, pour ce qui est de leurs dépenses des salaires, à la nature de ce qu'ils achètent, à savoir *des éléments de la circulation du capital et non des marchandises*. Concrètement, cela signifie que les salariés sont subordonnés aux entrepreneurs au sein de leur entreprise particulière pour ce qui est de leurs activités mais aussi qu'ils sont inclus dans le circuit du capital pour ce qui est de leurs dépenses (ce que Marx appelait la soumission réelle du travail au capital par opposition à la soumission formelle au sein de l'entreprise, l'idée étant que l'exploitation selon Marx relève autant de la plus-value absolue que de la plus-value relative).

Pour le dire autrement, les individus dont la seule possibilité de participation à l'activité économique est pour le compte d'autrui – les salariés – ne peuvent le faire que totalement immergés dans la circulation du capital. On aurait pu concevoir une autre modalité, à savoir une dépense des salaires auprès de producteurs marchands indépendants. Historiquement pertinente, cette possibilité est de plus en plus exclue dans nos économies. Non seulement le salarié ne peut obtenir des moyens de paiement qu'en se subordonnant à l'entrepreneur mais, en outre, il ne peut les utiliser qu'au sein d'une circulation qui a cessé d'être marchande pour devenir entièrement capitaliste. Travaillant à l'intérieur de l'entreprise et pour le compte de l'entrepreneur, il vit et se reproduit à l'intérieur de la circulation du capital et pour le compte des propriétaires des entreprises.

Cette double forme de circulation, générale aujourd'hui, décrit une autre forme de pouvoir, non celui d'un individu sur un autre comme dans l'entreprise mais bien *d'une classe sur une autre* dans l'ensemble de la société. Si, sociologiquement parlant,

la notion de classe est considérée comme peu pertinente, du point de vue de l'approche monétaire, elle l'est bien davantage car elle permet de penser le *pouvoir économique* au niveau de l'ensemble de la société.

POUVOIR ET MONNAYAGE

Entrepreneurs et salariés sont les seuls acteurs évoqués jusqu'à présent. Le dispositif lui-même, rendant possible la subordination monétaire, n'a été mentionné qu'en passant sous le nom de processus de monnayage.

Faute de place, il ne sera pas étudié ici en tant que tel. Il convient cependant d'esquisser quelques éléments de réflexion pour tenter de comprendre la nature du pouvoir spécifique attaché à la médiation par la monnaie.

La grande variété des processus de monnayage attestée par les historiens est la source d'autant de configurations possibles du pouvoir économique. La neutralité des règles d'émission des moyens de paiement n'est pas une thèse soutenable, ni historiquement ni théoriquement.

Même dans sa forme la plus archétypale (l'or), le processus de monnayage configure le pouvoir économique de façon orientée. Le système de l'étalon-or strict (qui n'a jamais eu de réalité historique), ne fait pas exception à la règle. Les détenteurs d'or y ont la haute main sur les destinées de l'économie. L'exemple de la lutte menée par les financiers sous la Régence pour conserver la suprématie que leur donnait l'importance des métaux précieux contre le Système de John Law qui s'efforçait de la leur ôter dissipe l'illusion d'une règle objective devant laquelle tous les individus seraient égaux.

Dans sa forme actuellement dominante, à savoir le monnayage-capital, la capacité donnée à certains agents privés – les banques – de déterminer qui détient du capital et combien (il s'agit de l'évaluation des capacités à rembourser les crédits consentis) leur confère une importance sans commune mesure avec leur statut d'agents privés. Elles agissent certes sous le contrôle de « banques centrales indépendantes » dont le contexte historique singulier qui a permis leur établissement a été maintes fois souligné. La croyance en cette indépendance – redoublement de l'autonomie de l'économique vis-à-vis du politique – est elle-même un élément essentiel du dispositif de pouvoir (voir Aglietta & Cartelier, 1998). Le caractère exorbitant de la capacité des banques à mettre en œuvre le processus de monnayage, alors même qu'elles sont directement ou indirectement des acteurs de premier plan sur les marchés de capitaux, caractérise une configuration problématique du pouvoir économique.

Plus généralement, les interactions entre les activités des banques et les marchés des capitaux, en l'absence d'une monnaie internationale ¹⁵, débouchent sur des transformations institutionnelles dont l'issue est incertaine et dont le *pouvoir monétaire* est l'enjeu. Est-il concevable que se constituent des processus de monnayage entièrement privés à partir des centres privés de clearing qui se développent aujourd'hui (voir les rapports et études de la BRI) ou à partir des innovations monétaires qui se multiplient sur les marchés internationaux ? La question demeure ouverte.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aglietta, Michel & Orléan, André, (1982), *La violence de la monnaie*, Odile Jacob, Paris.
- Aglietta, Michel & alii, (2016), *La monnaie entre dettes et souveraineté*, Paris, Odile Jacob.
- Aglietta, Michel & Cartelier, Jean, (1998), « Ordre monétaire des économies de marché », in *La monnaie souveraine*, sous la direction de Michel Aglietta & André Orléan, Odile Jacob, Paris, pp. 129-157.
- Benetti, Carlo & Cartelier Jean, (1980), *Marchands, salariat et capitalistes*, Maspéro, Paris.
- Benetti, Carlo & Cartelier Jean, (1999), "Market and division of labour : a Critical reformulation of Marx's view", *Rivista di Politica Economica*, vol. 89, n°4-5, pp. 117-139, 1999.
- Binmore, Ken, (2005), *Natural Justice*, Oxford University Press, Oxford
- Cartelier, Jean, (1995), *L'économie de Keynes*, De Boeck, Bruxelles.
- Cartelier, Jean, (2001), « La monnaie: du concept économique au rapport social », *Sciences de la Société*, vol. 52, pp. 111-135.
- Cartelier, Jean, (2014), « The Positive Surplus Hypothesis: Social versus Physical Objectivity », pp. 167-185, in *Towards a New Understanding of Sraffa*, sous la direction de Riccardo Bellofiore & Scott Carter, Palgrave Macmillan
- Cartelier, Jean, (2016), *L'intrus et l'absent. Essai sur le travail et le salariat dans la théorie économique*, Presses universitaires de Paris-Ouest.
- Hawtrey, R. G., (1919), *Currency and Credit*, Longman, Green & Co, London

¹⁵Voir les développements convaincants que Michel Aglietta (2016) consacre à « l'énigme de la monnaie internationale ».

Keynes, John Maynard, [1930], (1973), *A Treatise on Money*, in *The Collected Writings of John Maynard Keynes*, vols V, VI, MacMillan, St Martin Press.

Keynes, John Maynard, [1936], (1973), *The General Theory of Employment, Interest and Money*, in *The Collected Writings of John Maynard Keynes*, vol VII, MacMillan, St Martin Press

Piccione, Michele, & Rubinstein, Ariel, (2007), Equilibrium in the jungle, *Economic Journal*, **117** (july), 883-896.

Simmel, Georg, (1990), *The Philosophy of Money*, Routledge, 2nd edition, [1900].

Smith, Adam, (1996), *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, *The Glasgow Edition of the Works and Correspondence of Adam Smith*, volume 1 and 2, Clarendon Press, Oxford, [1776]

Steuart, James, (1767), *An Inquiry into the Principles of Political Economy*, (2 vol), Millar and Cadell, Londres

Walras, Léon, (1988), *Eléments d'économie politique pure*, *Oeuvres économiques complètes d'Auguste et Léon Walras*, VIII, Economica, Paris, [1874]